

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DURHAM-SUD
MRC DRUMMONDVILLE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Durham-Sud, tenue le 12 janvier, à 19h, à la salle des loisirs sise au 130 rue Principale.

Sont présents :

Monsieur le conseiller Alexandre Bisailion
Monsieur le conseiller Robin Cardin
Monsieur le conseiller Michaël Drapeau
Madame le conseillère Ginette Laliberté
Monsieur le conseiller Bernard Martel
Madame la conseillère Karine Trahan

Tous formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Sylvie Laval.

Est également présent, monsieur Dominic Alexandre, directeur général et greffier-trésorier.

2026-01-001 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame Karine Trahan et résolu d'ouvrir cette séance à 19h01.

Adoptée

2026-01-002 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 1^{er} décembre 2025
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2025
4. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES
 - 4.1 Approbation des dépenses autorisées
 - 4.2 Approbation des factures à payer
 - 4.3 Autorisation du processus d'embauche d'une ou d'un responsable des travaux publics
 - 4.4 Renouvellement adhésion ADMAQ de la direction générale
 - 4.5 Adoption règlement 334 concernant la taxation
 - 4.6 Adoption politique interne de suivi des achats
5. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 5.1 Présentation et dépôt du rapport incendie – décembre 2025
 - 5.2 Motion de dépôt règlement 335 – réserve au Service Incendie
 - 5.3 Dépôt du règlement 335 – réserve Service Incendie
6. TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE
 - 6.1 Motion de dépôt règlement 336 – réserve Travaux Publics
 - 6.2 Dépôt du règlement 336 – réserve Travaux Publics
 - 6.3 Installation de traceur GPS
 - 6.4 Appel d'offre – achat d'un camion de déneigement
7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
 - 7.1 Autorisation travaux d'installation d'un débimètre au puits municipal
 - 7.2 Contrat de fourniture maintenance préventive des systèmes de contrôle
 - 7.3 Entente avec la Municipalité de St-Cyrille-de-Wendover concernant la disposition des boues
 - 7.4 Adhésion à OBV Yamaska
8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
 - 8.1 Motion de dépôt règlement 333 encadrant les ententes promoteur
 - 8.2 Dépôt du règlement 333 encadrant les ententes promoteur
9. LOISIRS ET CULTURE
 - 9.1 Demande de gratuité de la salle Espace-Loisirs
10. COMMUNICATIONS DIVERSES
11. RAPPORT DES REPRÉSENTANTS
12. VARIA
13. PÉRIODE DE QUESTIONS
14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le point 5.1 : présentation et dépôt du rapport incendie – décembre 2025 soit retiré de l'ordre du jour, les autres points seront renumérotés.

Il est proposé par madame Ginette Laliberté et résolu :

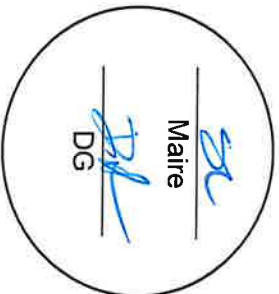
Que l'ordre du jour soit accepté avec la correction proposée.

Adoptée

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2026-01-003 3.1 Adoption du procès-verbal du 1^{er} décembre 2025.

Les membres du Conseil déclarent avoir lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2025.



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DURHAM-SUD
MRC DRUMMONDVILLE**

Il est proposé par madame Ginette Laliberté et résolu :

Que le procès-verbal du 1^{er} décembre 2025 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

2026-01-004

3.2 Adoption du procès-verbal du 15 décembre 2025.

Les membres du Conseil déclarent avoir lu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2025.

Il est proposé par madame Ginette Laliberté et résolu :

Que le procès-verbal du 15 décembre 2025 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

2026-01-005

4. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

4.1 Approbation des dépenses autorisées

La liste des factures à payer pour le mois de décembre 2025 a été remise aux élus/élus;

Il est proposé par monsieur Robin Cardin et résolu :

D'adopter la liste des factures à payer du mois de décembre au montant de **28 699,18\$**

Adoptée

2026-01-006

4.2 Approbation des factures à payer

La liste des factures à payer pour le mois de décembre 2025 a été remise aux élus/élus;

Il est proposé par madame Karine Trahan et résolu :

D'adopter la liste des factures à payer du mois de décembre au montant de **80 663,40\$**

Adoptée

2026-01-007

4.3 Autorisation du processus d'embauche d'une ou d'un responsable des travaux publics

Attendu que la Municipalité de Durham-Sud est responsable de l'entretien, de la sécurité et de la pérennité de ses infrastructures municipales, notamment les routes, bâtiments, réseau d'aqueduc, parc et espaces publics;

Attendu que l'absence d'un responsable dédié à la coordination des travaux publics entraîne une surcharge administrative pour la direction générale et une gestion moins optimale des opérations sur le terrain;

Attendu que cette dépense est déjà prévue au budget;

Il est proposé par monsieur Michaël Drapeau et résolu :

Que la direction générale soit mandatée pour procéder au processus d'embauche d'un responsable des travaux publics.

Adoptée

2026-01-008

4.4 Renouvellement de l'adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec

Attendu que l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) constitue un réseau professionnel essentiel pour le développement des compétences, le partage des meilleures pratiques et le soutien aux gestionnaires municipaux;

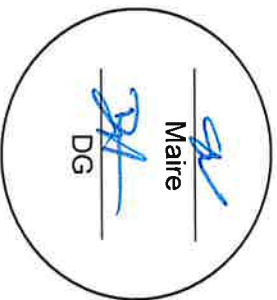
Attendu que l'adhésion du directeur général et greffier-trésorier de Durham-Sud à l'ADMQ contribue à l'amélioration continue de la gouvernance, de la gestion administrative et de la qualité des services offerts à la population;

Attendu que la formation continue et le maintien à jour des connaissances sont des éléments clés pour assurer une administration municipale efficace et conforme aux meilleures pratiques;

Il est proposé par monsieur Michaël Drapeau et résolu :

Que la municipalité autorise le renouvellement de l'adhésion du directeur général à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2026;

Que les frais d'adhésion au montant de 512\$+taxes pour la cotisation annuelle et 629,55\$+taxes pour l'assurance juridique et le Programme d'Aide aux Employés soient assumés par la municipalité ;



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DURHAM-SUD
MRC DRUMMONDVILLE**

Que cette adhésion vise à soutenir le perfectionnement professionnel du directeur général et à renforcer la qualité de la gestion municipale.

Adoptée

2026-01-009 4.5 Adoption du règlement 334 concernant la taxation

Attendu que conformément aux dispositions de la Loi sur la fiscalité municipale, article 244.1 une municipalité locale peut, par règlement, imposer toute taxe ou tarif pour financer les services qu'elle offre ainsi que les modalités et intérêts des versements;

Attendu que l'article 954, du Code municipal du Québec stipule que le Conseil municipal doit préparer et adopter le budget de la municipalité en y prévoyant des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent, le budget ayant été adopté à la séance extraordinaire du 15 décembre 2025;

Attendu que toutes les taxes et tous les tarifs doivent être imposés par règlement;

Attendu que selon l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale, une municipalité locale peut réglementer le nombre de versements, la date des versements ainsi que les modalités d'application de l'intérêt sur les versements échus de la taxe foncière et des tarifs;

Attendu qu'un avis de motion et de présentation du présent règlement a dûment été donné le 15 décembre 2025;

Il est proposé par monsieur Bernard Martel et résolu :

Que le conseil municipal adopte le règlement no 334 concernant la taxation 2026, tel que présenté;

Que ce règlement entre en vigueur conformément à la loi, soit le jour de sa publication.

Adoptée

2026-01-010 4.6 Adoption de la politique interne de suivi des achats

Attendu que la municipalité souhaite renforcer ses pratiques de saine gestion financière, de contrôle budgétaire et de reddition de comptes;

Attendu que l'utilisation encadrée des bons de commande et la standardisation des procédures d'achats contribuent à une meilleure planification des dépenses et à une réduction des risques financiers;

Attendu que le conseil municipal a pris connaissance de la politique interne de gestion des achats, laquelle vise notamment à :

- Encadrer l'utilisation des bons de commande;
- Établir une procédure simplifiée pour les remboursements de faible valeur;
- Favoriser la concentration des achats;
- Améliorer le suivi financier périodique;

Attendu que cette politique s'inscrit dans une volonté d'assurer la conformité aux bonnes pratiques de gestion municipale;

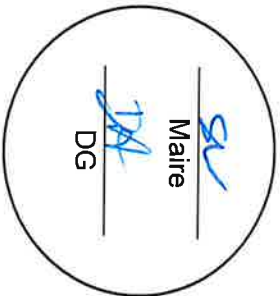
Il est proposé par madame Karine Trahan et résolu :

Que le conseil municipal adopte la politique interne de gestion des achats, telle que présentée;

Que cette politique entre en vigueur dès son adoption et demeure applicable jusqu'à sa modification ou son remplacement;

Que la direction générale soit mandatée pour assurer la diffusion de la politique auprès des employés et veiller à son application.

Adoptée



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DURHAM-SUD
MRC DRUMMONDVILLE

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2026-01-011

5.1 Motion de dépôt du règlement 335 concernant la constitution d'une réserve au Service de sécurité incendie

Attendu que l'article 1094.1 du *Code municipal du Québec* permet à une municipalité de constituer une réserve financière afin de financer des dépenses déterminées pour des exercices financiers futurs;

Attendu que le conseil municipal juge opportun de se doter d'un mécanisme financier permettant de planifier adéquatement l'acquisition d'équipements et l'entretien des véhicules du service de sécurité incendie;

Attendu que le conseil a pris connaissance du projet de règlement no 335 concernant la création d'une réserve financière destinée au service incendie;

Il est proposé par monsieur Robin Cardin et résolu :

Que le conseil municipal accepte la motion visant le dépôt du règlement numéro 335

Adoptée

2026-01-012

5.2 Dépôt du projet de règlement 335 concernant la constitution d'une réserve Service de sécurité incendie

Attendu le dépôt de l'avis de motion du projet de règlement 335 concernant la constitution d'une réserve au SSI (Service de sécurité incendie);

Il est proposé par monsieur Robin Cardin et résolu :

Que le conseil municipal dépose officiellement le projet de règlement no 335, intitulé "Réserve au Service incendie";

Que les membres du conseil et les citoyens soient informés que le règlement sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure, conformément aux dispositions légales applicables.

2026-01-013

6. TRAVAUX PUBLICS

6.1 Motion de dépôt du règlement 336 concernant la création d'une réserve financière destinée à la réparation des véhicules des travaux publics

Attendu que l'article 1094.1 du *Code municipal du Québec* permet à une municipalité de constituer une réserve financière afin de financer des dépenses déterminées pour des exercices financiers futurs;

Attendu que le conseil municipal juge opportun de planifier adéquatement les réparations des véhicules servant aux opérations des travaux publics afin la continuité et la qualité des services à la population;

Il est proposé par monsieur Michaël Drapeau et résolu :

Que le conseil municipal accepte la motion visant le dépôt du règlement numéro 336 intitulé : "Réserve au Service des travaux publics";

Adoptée

2026-01-014

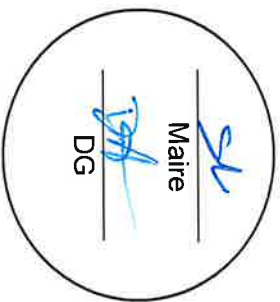
6.2 Dépôt du projet de règlement 336 concernant la création d'une réserve financière destinée à la réparation des véhicules des travaux publics

Attendu le dépôt de l'avis de motion du projet de règlement 336 concernant la création d'une réserve financière destinée à la réparation des véhicules servant aux opérations des travaux publics ;

Attendu que le conseil municipal souhaite se doter d'un outil financier permettant de mieux planifier les dépenses liées aux réparations des véhicules affectés aux opérations des travaux publics;

Attendu que le projet de règlement no 336 a été préparé conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*;

Il est proposé par monsieur Michaël Drapeau et résolu :



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DURHAM-SUD
MRC DRUMMONDVILLE**

Que le conseil municipal accepte le dépôt du règlement numéro 336 intitulé : "Réserve au Service des travaux publics",

Que les membres du conseil et les citoyens soient informés que le règlement sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure, conformément aux dispositions légales applicables.

Adoptée

2026-01-015

6.3 Installation de systèmes de géolocalisation (GPS) sur les véhicules de la voirie municipale

Attendu que la municipalité souhaite optimiser la gestion de sa flotte de véhicules affectés aux travaux de voirie, notamment en matière de planification des opérations, de suivi des déplacements et d'entretien préventif,

Attendu que l'utilisation de systèmes de géolocalisation (GPS) est une pratique de plus en plus répandue au sein des municipalités afin d'améliorer l'efficacité opérationnelle et la reddition de comptes,

Attendu que l'implantation de tels systèmes permet notamment :

- Une meilleure coordination des interventions, notamment lors des opérations de déneigement et de travaux d'urgence;
- Un suivi plus précis des heures d'utilisation des véhicules et des équipements;
- Une optimisation des itinéraires et une réduction des coûts de carburant;
- Un renforcement de la sécurité des employés et des biens municipaux;

Attendu que la municipalité entend mettre en place cette mesure dans un esprit de gestion responsable, de transparence et de respect des droits des employés;

Attendu que l'utilisation des données de géolocalisation sera encadrée par notre politique interne sur la confidentialité et la protection des renseignements personnels,

Il est proposé par monsieur Michaël Drapeau et résolu :

Que le conseil municipal autorise l'installation de systèmes de géolocalisation (GPS) sur les véhicules affectés au service de la voirie;

Que cette installation vise exclusivement l'amélioration de la gestion des opérations, la sécurité des employés et la protection des actifs municipaux;

Que la direction générale soit mandatée pour :

- Procéder à l'acquisition et à l'implantation des équipements requis;
- Mettre à jour la politique de confidentialité de la Municipalité pour inclure l'utilisation des données de géolocalisation notamment : les fins autorisées, les modalités de conservation des données et les règles d'accès;

Que les employés concernés soient informés de façon claire et préalable des modalités d'utilisation des systèmes de géolocalisation;

Que la dépense autorisée au montant de 440 \$+taxes pour l'installation du système ainsi qu'un montant annuel de 1 260 \$+taxes soit imputée au compte de grand livre correspondant.

Adoptée

2026-01-016

6.4 Achat d'un camion de déneigement

Attendu que la Municipalité de Durham-Sud est responsable de l'entretien hivernal et du déneigement de son réseau routier pour assurer la sécurité des citoyens et la circulation fluide des véhicules ;

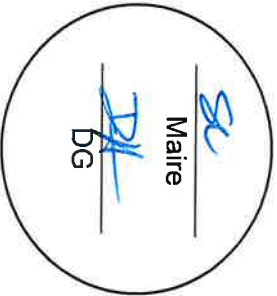
Attendu que le parc actuel de véhicules municipaux nécessite l'acquisition d'un nouveau camion de déneigement et en raison du Volvo qui n'est plus adéquat pour effectuer le travail ;

Attendu que l'appel d'offre publique réalisée au cours du dernier mois ;

Attendu la réception d'une soumission conforme ;

Il est proposé par monsieur Michaël Drapeau et résolu :

D'autoriser l'achat d'un camion 10 roues diesel avec équipement de déneigement, incluant l'achat d'une benne 4 saisons et assortie d'une garantie prolongée de 84 mois, conformément à l'appel d'offre #20109255 selon les conditions stipulées dans le processus et les documents de soumission déposés. D'autoriser le financement de l'équipement par un crédit-bail de 84 mois selon les modalités stipulées dans le document de soumission déposé ;



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DURHAM-SUD
MRC DRUMMONDVILLE

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier, M. Dominic Alexandre, à signer tous documents nécessaires pour compléter la transaction ;

D'imputer la dépense suivante au poste budgétaire approprié :

Achat du camion, équipement et garantie : 4 18 798.58 \$ + taxes

Financement 84 mois à 5.02% : 76 677.26 \$

Total de l'investissement : 495 475.84 \$

Adoptée

7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

2026-01-017 7.1 Autorisation de travaux d'installation d'un débitmètre au puits municipal

Attendu que la Municipalité de Durham-Sud doit procéder à l'installation d'un débitmètre sur la sortie des pompes du puits municipal afin de mesurer précisément le débit d'eau, conformément aux exigences réglementaires et aux besoins opérationnels;

Attendu que cette installation nécessite des modifications à la tuyauterie existante;

Attendu que la Municipalité a reçu une soumission (Devis no 976) de l'entreprise Plomberie Albo Inc., datée du 17 décembre 2025, incluant : les matériaux, le compteur d'eau et l'installation par un plombier divisé ainsi :

Matériaux	5 185.00 \$
Un compteur d'eau à lecture directe E-série ultrasonique en bronze	9 906.91 \$
Temps de plombier	6 435.00 \$
TOTAL	21 526.91 \$

Attendu que les fonds nécessaires sont disponibles au budget de la Municipalité pour l'exercice financier 2026;

Il est proposé par madame Karine Trahan et résolu :

D'autoriser l'installation d'un débitmètre au puits municipal, tel que décrit dans la soumission no 976 de Plomberie Albo Inc.;

D'accepter la soumission de Plomberie Albo Inc. pour un montant total de 21 526.91 \$+taxes ;

D'autoriser le directeur général Dominic Alexandre ou en son absence la mairesse, Sylvie Laval, à signer tout document nécessaire à la réalisation de ces travaux;

Que la dépense soit prélevée dans le compte de grand livre approprié.

Adoptée

2026-01-018 7.2 Attribution du contrat d'entretien préventif des systèmes de contrôle du débitmètre

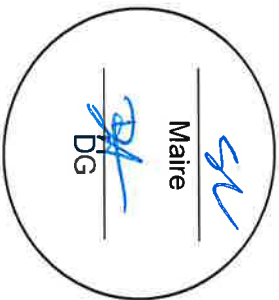
Attendu que la Municipalité de Durham-Sud doit assurer l'entretien préventif des systèmes de contrôle liés au débitmètre installé au puits municipal;

Attendu que Régulvar Inc. a soumis une offre de service d'entretien référencée SHE-OP4983-01, datée du 1er mars 2026, pour la fourniture d'un service de maintenance préventive des systèmes de contrôle ;

Attendu que cette offre prévoit deux visites de contrôle par année, chacune d'une durée de huit heures, couvrant les équipements de régulation automatique et de gestion d'énergie fournis et installés par Régulvar Inc., tels que les boîtes à volume variable, les contrôleurs numériques Delta, les régulateurs de pression statique, les sondes et transmetteurs de température et de pression, les servomoteurs, les soupapes motorisées, et autres équipements listés dans l'offre, avec référence aux plans de contrôle pour la liste exhaustive ;

Attendu que les travaux incluent le calibrage, la vérification et l'ajustement des équipements mentionnés, ainsi que la simulation des systèmes logiques et la vérification du réseau de communication, excluant toutefois les appels d'urgence et les pièces de rechange qui seront facturés en extra;

Attendu que le coût annuel du service d'entretien est fixé à 3 050,00 \$ (taxes en sus);



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DURHAM-SUD
MRC DRUMMONDVILLE

Attendu que la durée du contrat est de trois ans, débutant le 1er mars 2026, et que chacune des parties peut l'annuler avec un préavis écrit de trente jours, avec ajustement de la facturation finale basé sur les visites effectuées ;

Il est proposé par monsieur Robin Cardin et résolu :

D'attribuer à Régulvar Inc., le contrat d'entretien des systèmes de contrôle du débitmètre et autres équipements de régulation automatique, conformément à l'offre référencée SHE-OP4983-01, pour un coût annuel de 3 050,00 \$ (taxes en sus), pour une durée de trois ans débutant le 1er mars 2026.

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Dominic Alexandre ainsi que la mairesse, madame Sylvie Laval, à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce contrat.

D'imputer les dépenses au poste budgétaire approprié.

Adoptée

2026-01-019

7.3 Entente avec la Municipalité de St-Cyrille-de-Wendover concernant la disposition des boues

Attendu que le contrat actuel sur la vidange systématique octroyé par la MRC de Drummond prendra fin le 31 décembre 2026 ;

Attendu que l'adoption de la résolution MRC14206/11/25 par le conseil de la MRC ;

Attendu que la MRC de Drummond demande aux municipalités de démontrer leur intérêt à participer à l'appel d'offres en commun pour la vidange complète et le transport des boues, pour la période 2027-2030 ;

Attendu l'offre de prix pour le traitement des boues par la municipalité de St-Cyrille-de-Wendover ;

Attendu que la municipalité prendra en considération la possibilité de signer une entente concernant le traitement des boues avec la municipalité de St-Cyrille-de-Wendover pour la prochaine période de 2027 à 2030 lorsque cette dernière aura déposé son offre finale ;

Il est proposé par monsieur Michaël Drapeau et résolu :

De participer à l'appel d'offres en commun de la MRC de Drummond pour la vidange et le transport des boues pour la période 2027-2030 ;

De signer une entente avec la municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover pour le traitement des boues selon l'offre soumis pour la période 2027-2030 ;

D'autoriser la mairesse, madame Sylvie Laval et le directeur général, monsieur Dominic Alexandre à signer, au nom et pour la municipalité, tout document se référant à ce dossier.

Adoptée

2026-01-020

7.4 Adhésion à OBV Yamaska

Attendu que la Municipalité de Durham-Sud est située sur le territoire du bassin versant de la rivière Yamaska;

Attendu que l'Organisme de bassin versant de la rivière Yamaska (OBV Yamaska) mobilise les acteurs de l'eau autour des enjeux de protection, restauration et valorisation de cette ressource, en veillant à un équilibre entre les besoins du milieu et une gestion durable;

Attendu que l'OBV Yamaska a adressé une lettre datée du 12 décembre 2025 invitant les municipalités et MRCs à renouveler ou adhérer à titre de membre pour l'année 2026-2027;

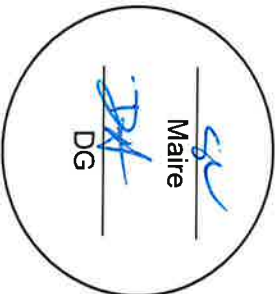
Attendu que le coût d'adhésion est fixé à 100 \$ pour les municipalités;

Attendu que l'adhésion permet de participer au développement du territoire, de contribuer aux orientations du Plan directeur de l'eau et de collaborer avec d'autres acteurs engagés;

Attendu que le conseil municipal juge opportun de renouveler l'adhésion à l'OBV Yamaska pour soutenir ces efforts collectifs;

Attendu que les fonds nécessaires sont disponibles au budget de la Municipalité pour l'exercice financier 2026;

Il est proposé par madame Karine Trahan et résolu :



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DURHAM-SUD
MRC DRUMMONDVILLE**

De renouveler l'adhésion de la Municipalité de Durham-Sud à l'Organisme de bassin versant de la rivière Yamaska (OBV Yamaska) pour l'année 2026-2027;

D'autoriser le paiement du montant de 100 \$ pour cette adhésion;

Que la dépense soit prélevée dans le poste de dépense approprié.

Adoptée

8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2026-01-021

8.1 Motion de dépôt du règlement 333 encadrant les ententes promoteurs

Attendu que, conformément aux articles 145.21 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), une municipalité peut assujettir la délivrance d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation à la conclusion d'une entente portant sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux et sur le partage des coûts relatifs à ces travaux ;

Attendu que le conseil municipal juge opportun d'adopter un règlement encadrant les ententes relatives à des travaux municipaux afin d'informer les intéressés de la procédure à suivre et des conditions d'acceptation de nouvelles infrastructures municipales sur le territoire de la Municipalité de Durham-Sud ;

Il est proposé par monsieur Robin Cardin et résolu :

Que le conseil municipal accepte la motion visant le dépôt du règlement numéro 333.

Adoptée

2026-01-022

8.2 Dépôt du règlement 333 encadrant les ententes promoteurs

Attendu Que le conseil municipal a accepté la motion visant le dépôt du règlement numéro 333;

Il est proposé par madame Karine Trahan et résolu :

Que le conseil municipal accepte le dépôt du règlement numéro 333 intitulé : " Règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux" ;

Que les membres du conseil et les citoyens soient informés que le règlement sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure, conformément aux dispositions légales applicables.

Adoptée

9 LOISIRS ET CULTURE

2026-01-023

9.1 Demande de gratuité de la salle Espace loisirs

Attendu que, les deux ateliers d'improvisation précédents ont suscité un vif intérêt auprès des citoyens de Durham-Sud et qu'une nouvelle session est demandée par une quinzaine de résidents;

Attendu que l'atelier se tiendra le 18 janvier 2026, encadré par Monsieur Claude Larivière, et qu'une contribution de 10 à 15 \$ par participant est prévue;

Attendu que l'activité sera ouverte à tous, sous réserve d'inscription préalable, et sera organisée par Mme Suzanne Gilbert, résidente de Durham-Sud;

Il est proposé par madame Ginette Laliberté et résolu :

Que la Municipalité de Durham-Sud accorde la gratuité de la salle Espace Loisirs pour la tenue de l'atelier d'improvisation du 18 janvier 2026

Adoptée

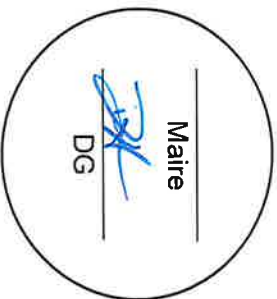
10. COMMUNICATIONS DIVERSES

11. RAPPORT DES REPRÉSENTANTS

12. VARIA

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DURHAM-SUD
MRC DRUMMONDVILLE**



2026-01-024

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame Karine Trahan et résolu

De lever la séance ordinaire du conseil à 19h59

Signée à Durham-Sud ce 13^e jour du mois de janvier de l'année 2026.


Madame Sylvie Laval
Mairesse


monsieur Dominic Alexandre
Directeur général et Greffier-trésorier

